

*Entraide juridique*

**Le président suppléant (M. Paproski):** Pas pour les trois premiers orateurs.

**M. Skelly:** Monsieur le Président, je voudrais participer au débat.

**Le président suppléant (M. Paproski):** La parole est donc au député de Comox—Powell River (M. Skelly) pour poursuivre le débat. Avant qu'il commence, et après que la conversation sera terminée, je devrais peut-être lui signaler ce que prévoit le paragraphe 55(2) du Règlement. Le député pourra maintenant parler pendant 20 minutes et il y aura dix minutes pour les questions et les observations. S'il doit y avoir d'autres conversations, j'aimerais bien que les députés aillent dans les coulisses. La parole est au député de Comox—Powell River.

**M. Ray Skelly (Comox—Powell River):** Monsieur le Président, je parlerai à mes collègues au sujet de ce grave manquement aux convenances à la Chambre des communes. L'une de nos collègues d'en face semble vouloir parler. Elle interviendra sans aucun doute dans ce débat, et nous l'écouterons religieusement.

Je voudrais d'abord féliciter mon collègue le député de Burnaby (M. Robinson) qui a exprimé de très graves réserves sur un certain nombre de points au sujet de la mesure dont la Chambre est saisie aujourd'hui. Premièrement, est-ce que le Canada négocie efficacement avec les États-Unis avant de conclure les traités et arrangements qui nous ont été présentés à la Chambre? Le député a démontré que la réponse à cette question est non.

Dans l'esprit de la plupart des députés de tous les partis, le premier ministre du Canada (M. Mulroney) s'est laissé entraîner dans une capitulation sur tous les plans. Nous avons accordé aux Américains, sans poser de questions et sans même chercher à négocier, des choses comme le traité sur l'interception du saumon sur la côte ouest et la mesure législative dont nous sommes saisis aujourd'hui. Dans l'esprit de la plupart des Canadiens, le gouvernement conservateur et le premier ministre capitulent sans condition pour tenter de conclure un accord de libre-échange. Il est grand temps que nous, Canadiens, commençons à défendre nos positions et à négocier sérieusement.

Le Parlement ne devrait pas adopter le projet de loi à l'étude sans amendements. Le premier ministre devrait tenir son bout face aux Américains sur la question de l'interception du saumon sur la côte ouest. Nous n'avons aucun droit de regard sur nos ressources dans le fleuve Yukon. On n'a rien prévu à cet égard et c'était une erreur. Le problème était connu, mais on nous disait que nous pourrions offusquer les Américains et leur président si nous commençons à exiger ce qui nous appartenait; on craignait que cela ne nuise aux négociations de libre-échange.

Il y a eu des rencontres au sommet entre le premier ministre et le président des États-Unis. Il a été question des ressources qui se trouvent dans les cours d'eau transfrontaliers qui traversent le sud-est de l'Alaska et coulent en Colombie-Britannique; ces fleuves renferment d'importants stocks de poissons qui ont leur origine en eaux canadiennes. Or, le premier ministre a carrément donné ces ressources. En outre, nous avons une entente très médiocre avec les États-Unis en ce qui concerne l'interception du poisson.

A l'heure actuelle, les Canadiens sont perdants alors que le Canada donne à pleine main dans l'espoir de conclure un accord de libre-échange avec les États-Unis. La mesure législative que l'on examine à la Chambre aujourd'hui est un autre exemple d'un dossier où l'on n'a pas su négocier efficacement. Des négociations sont également en cours avec les États-Unis dans d'autres dossiers importants, et nous pourrions nous servir de ce projet de loi et des mesures qui sont prévues comme levier dans ces négociations. Je veux parler de ce qu'on appelle la ligne A-B, c'est à dire la frontière entre le Canada et les États-Unis, entre le sud-est de l'Alaska et la Colombie-Britannique. La garde côtière des États-Unis s'est livrée à de nombreuses provocations dans cette zone contestée. Les garde-côtes américains ont arrêté des pêcheurs canadiens, ont saisi leurs prises et les ont poursuivis devant les tribunaux à Ketchikan, en Alaska, d'une manière absolument injuste. Les pêcheurs canadiens qui pêchaient dans des zones désignées sur les cartes canadiennes comme faisant partie du territoire canadien ont été arrêtés par les garde-côtes américains, conduits sous bonne garde à Ketchikan où l'on a saisi leur poisson. Ils ont fait l'objet de nombreuses menaces de violence.

• (1230)

Si le premier ministre du Canada assumait ses obligations envers les Canadiens, il aborderait ces questions avec le président des États-Unis et exigerait que les Américains suivent la procédure établie pour le règlement des conflits. Nous serions disposés à collaborer avec les Américains dans de nombreux domaines de négociations légitimes si leur comportement dans certains secteurs était acceptable.

En outre, les Américains ont octroyé des permis d'exploitation pétrolière le long de la ligne A-B en dépit du bon sens. Et pourtant, il semble que ces sujets de préoccupation n'ont pas été abordés au Sommet irlandais. En fait, le premier ministre du Canada est tout à fait prêt à céder du terrain en ce qui concerne le traité d'interception du saumon et à fermer les yeux sur les infractions visant la ligne A-B dans le nord-ouest de la Colombie-Britannique.

Nous ne négocions pas avec les États-Unis. Le premier ministre et le gouvernement conservateur et, en fait, le gouvernement libéral précédent, ont pratiquement cédé la souveraineté et les droits du Canada sans déployer d'efforts de négociations valables. Mais nous sommes en présence d'un record, et je pense que cela a été démontré sans contredit par mon collègue, le représentant de Burnaby, dans son allocution d'aujourd'hui. Il a signalé que cette situation résulte d'un traité qui n'est rien de moins qu'une passoire et qu'en tant que Canadiens, nous sommes mal servis par le gouvernement conservateur actuel dans nos négociations avec les États-Unis.

La mesure à l'étude veut apporter des améliorations dans le domaine de l'application de la loi. On en a critiqué la portée beaucoup trop grande et le fait qu'elle autorise de façon précoce l'application de procédures juridiques étrangères au Canada. Le député a relevé les problèmes que pouvaient poser les demandes en vue de mener une enquête au Canada avant que des accusations ne soient portées, fait nouveau qui ne manque pas d'inquiéter.